

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 19 juillet 2023 à 18 h 30 en la salle "Rivière-Bonjour" au sous-sol de l'Édifice de La Matanie

Présences

Mme Pâquerette Coulombe, maire suppléant de Grosses-Roches
Mme Josée Marquis, maire de Saint-Adelme
M. Gérard Beaulieu, maire de Baie-des-Sables
M. Jocelyn Bergeron, maire suppléant de Saint-Jean-de-Cherbourg
M. Michel Caron, maire de Saint-Ulric
M. Steve Castonguay, maire de Saint-Léandre et préfet suppléant
M. Rémi Fortin, maire de Saint-René-de-Matane
M. Eddy Métivier, maire de Matane
M. Dominique Roy, maire de Les Méchins
M. Andrew Turcotte, maire de Sainte-Félicité et préfet

Absences

Mme Christine Pelletier, maire suppléant de Sainte-Félicité
M. Philippe Savard, maire de Sainte-Paule

Les membres présents forment le quorum. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Andrew Turcotte, préfet et maire de Sainte-Félicité. La directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, est aussi présente. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, constatation de l'avis de convocation et vérification du quorum
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption du règlement d'emprunt numéro 287-1-2023 remplaçant le règlement numéro 287-2023 et décrétant une dépense de 2 359 273 \$ et un emprunt de 446 855 \$ pour la construction du Marché public de la MRC de La Matanie
 4. Autorisation paiement – Honoraires professionnels RCGT – vérification des états financiers de la MRC de La Matanie au 31 décembre 2022
 5. Autorisation paiement – Honoraires professionnels RCGT – vérification des états financiers du TNO de Rivière-Bonjour au 31 décembre 2022
 6. Autorisation processus d'appel d'offres – Services professionnels d'auditeurs externes
 7. Période de questions
 8. Fermeture de la séance
-

OUVERTURE DE LA SÉANCE, CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance est ouverte et le quorum est constaté.

RÉSOLUTION 372-07-23

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'appel des présences, les membres du Conseil présents forment le quorum et constatent l'avis de convocation transmis pour la tenue de la séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 373-07-23

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 287-1-2023 REMPLACANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 287-2023 ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 359 273 \$ ET UN EMPRUNT DE 446 855 \$ POUR LA CONSTRUCTION DU MARCHÉ PUBLIC DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 287-1-2023 a été transmis par la directrice générale, en vertu de l'article 445 du Code municipal, et que les membres du Conseil de la MRC de La Matanie présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Caron, appuyé par monsieur Steve Castonguay, et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement d'emprunt numéro 287-1-2023 remplaçant le règlement numéro 287-2023 et décrétant une dépense de 2 359 273 \$ et un emprunt de 446 855 \$ pour la construction du Marché public de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 374-07-23

AUTORISATION PAIEMENT – HONORAIRES PROFESSIONNELS RCGT – VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MRC DE LA MATANIE AU 31 DÉCEMBRE 2022

CONSIDÉRANT la facturation finale de la firme Raymond Chabot Grant Thornton concernant les honoraires professionnels pour la vérification des états financiers de la MRC de La Matanie pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 et la préparation des déclarations fiscales au montant total de 38 300 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des honoraires professionnels à la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la vérification des états financiers de la MRC de La Matanie pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022, au montant total de 44 035,43 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 375-07-23

AUTORISATION PAIEMENT – HONORAIRES PROFESSIONNELS RCGT – VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS DU TNO DE RIVIÈRE-BONJOUR AU 31 DÉCEMBRE 2022

CONSIDÉRANT la facturation de la firme Raymond Chabot Grant Thornton concernant les honoraires professionnels pour la vérification des états financiers du territoire non organisé (TNO) de Rivière-Bonjour pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 et la préparation des déclarations fiscales au montant total de 10 900 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des honoraires professionnels à la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la vérification des états financiers du TNO de Rivière-Bonjour pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 au montant de 12 532,28 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 376-07-23

AUTORISATION PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES – SERVICES PROFESSIONNELS D'AUDITEURS EXTERNES

CONSIDÉRANT QUE les coûts des honoraires professionnels des auditeurs externes ont augmenté significativement en 2023, 77 % pour la MRC et 125 % pour le TNO, et ce, sans aucun avis préalable;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie souhaite demander des soumissions par système de pondération et d'évaluation des offres pour retenir les services d'une firme de vérificateurs relativement à la fourniture de services professionnels d'auditeurs externes pour une période de trois (3) ans, soit pour les exercices financiers 2023, 2024 et 2025 pour la MRC et le TNO Rivière-Bonjour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de La MRC de La Matanie mandate la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, en collaboration avec la directrice de la gestion financière, madame Nancy Desrosiers, pour procéder à l'appel d'offres pour les services professionnels d'auditeurs externes sur SEAO et aux diverses étapes requises.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 377-07-23

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité de fermer la séance.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet,
Andrew Turcotte

(signé)

La directrice générale et greffière-trésorière,
Line Ross, M.B.A.

Je, soussigné, Andrew Turcotte, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet,
Andrew Turcotte*